



**Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues et
Civilisations**

**ISSN
(E) 2958-2814
(P) 3006-306X**

Volume 4, Numéro 3, Juin 2026

**Université Alassane Ouattara
UFR Communication Milieu et Société**

revue.akiri-uao.org



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Editeur

UFR Communication, Milieu et Société
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



ISSN-L: 2958-2814
ISSN-P: 3006-306X

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>



<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>



<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/2958-2814>



<https://www.ajol.info/index.php/akiri>



[https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales-lettres-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales-lettres-langues-et-civilisations)/2360)



<https://oaji.net/journal-detail.html?number=14071>

Impact factor : SJIF 2026 : 7.620

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

AKIRI

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

Comité de Lecture

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
 GOMA-THETHET Roal, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

Comité de rédaction

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara
 TOPPE Eckra Lath, Professeur titulaire, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara
 SIDIBÉ Moussa, Maître de Conférences, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara
 KAZON Diescieu Aubin Sylvere, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny
 MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny
 BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : revueakiri@gmail.com

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

Indexations internationales :

Auré HAL : <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

Mir@bel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

Sjifactor: <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

ORCID: <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

AJOL: <https://www.ajol.info/index.php/akiri>

IPIndexing: [https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-\(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations\)/2360](https://ipindexing.com/journal-details/AKIRI-(Revue-des-sciences-humaines-et-sociales,-lettres,-langues-et-civilisations)/2360)

OAJI: <http://oaji.net/journal-detail.html?number=14071>

Impact factor: SJIF 2026: 7.620

ISSN-L: 2958-2814

ISSN-P: 3006-306X

PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

AKIRI est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI

La revue **AKIRI** n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzokru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Les articles sont la propriété de la revue.

SOMMAIRE

LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

Anglais

1. **The Utopias of Toni Morrison's Paradise**
SORO Dolourou..... 1-11
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.1>
2. **Abjection and Desire: A Feminist Reading of Sarah Kane's Phaedra's Love and Eugene O'Neill's Mourning Becomes Electra**
Wandja Fatoumata TUO & Ouana Alassane SEKONGO..... 12-24
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.2>
3. **Émergence du sujet féminin et esthétique de l'oralité dans Their Eyes Were Watching God de Zora Neale Hurston**
Zié Bi Golé Eugène KOFFI & Bi Zoh Elisée GOLE..... 25-37
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.3>
4. **Black Renaissance and Baraka's Legacy**
Yao Katamatou Kouma..... 38-53
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.4>
5. **Influence des facteurs sociodidactiques sur l'enseignement et l'apprentissage de l'anglais : cas du lycée Soundjata Keïta**
Yacouba Boubacar TOURE..... 54-66
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.5>
6. **Remote sensing monitoring and assessment of oil pollution from 2015 to 2020 in the Gulf of Guinea: The case of the two Congos and the Cabinda region (Angola)**
Marius MASSALA MBINDZOUKOU..... 67-81
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.6>

Études hispaniques

7. **El "muro de la vergüenza" en Chambacú, corral de negros de Manuel Zapata Olivella: entre opresión y expresión de la libertad**
Bonzallé Hervé SAKOUM..... 82-94
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.7>

Lettres Modernes

8. **Le fragmentaire : les modalités d'un mécanisme dramaturgique du théâtre d'Aristide Tarnagda**
Kan Mathieu KOUASSI 95-109
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.8>
9. **Poétique de la migration et reconfiguration postcoloniale du roman africain francophone chez Maurice Bandaman**
Kagnon Brahim SANOGO..... 110-124
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.9>

- 10. Migration et développement local dans le roman africain francophone**
Koudougou Frédéric KONTOGOM..... 125-138
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.10>
- 11. Écrire, créer et diffuser le théâtre de commande d'intervention sociale**
ZAGRÉ Issa..... 139-154
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.11>
- 12. Le sacré au risque de la déconstruction ou le discours de la
« désédéification » dans galerie infernale de Jean-Marie Adiaffi**
Zana Karim SORO..... 155-168
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.12>
- 13. La pratique stylistique à l'œuvre dans « larmes en pleurs »,
extrait de la mère rouge de C. Marshall Kissy**
Aby Emmanuel AKADJÉ..... 169-182
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.13>
- 14. Quête de l'altérité et dialogue interculturel dans l'attentat
de Yasmina Khadra : se réconcilier au-delà des extrêmes
et des frontières identitaires ?**
Mamadou KONATE..... 183-196
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.14>

COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET ARCHITECTURE

Sciences du langage et de la communication

- 15. Essai de sémantique des mots onomatopéiques et idéophoniques**
Koffi Joël KOUAKOU & Koffi Yéboua Vincent KOUASSI 197-210
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.15>
- 16. Les difficultés des situations de transfert en activités de langage
et lecture à l'école élémentaire**
Oumar DIA..... 211-231
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.16>
- 17. Débats citoyens et vie sociopolitique en Côte d'Ivoire
à l'ère du numérique**
Konan Zagoh Martial YAO & Olive-Martial Kokoi ASSEU 232-248
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.17>

Architecture & urbanisme

- 18. Planifier, aménager et bâtir des « villes en mouvements » au Sahel :
cas de la ville moyenne de Pouytenga au Burkina Faso**
Pougwendé Léandre GUIGMA..... 249-273
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.18>

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Histoire

19. **Relire Cheikh Anta Diop : pour une critique historiographique de son assimilation à l'afrocentrisme**
Yves Victor NGONO..... 274-295
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.19>
20. **L'immigration libano-syrienne en AOF : des abords des Rivières du Sud à la constitution d'une diaspora robuste (XIX^e-XX^e siècles)**
Abdou Karim TANDJIGORA..... 296-316
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.20>
21. **L'histoire des Oubi, un peuple de l'ouest ivoirien peu connu, des origines à la période coloniale**
TOURE Tiegbe & GNETO Gbakre Jean-Patrice..... 317-330
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.21>
22. **Les arts plastiques contemporains burkinabè entre défis et survie**
Hyacinthe SANDWIDI, Adama TOURÉ & Patrick KABRÉ..... 331-348
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.22>
23. **Engagement des associations musulmanes dans la promotion du don de sang au Burkina Faso (1997-2025)**
Aboubakar Sidiki SEGDA & Adama KABORE..... 349-365
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.23>
24. **Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) au Mozambique et en Côte d'Ivoire : une approche des mobilités post-conflit**
KOUASSI Tehua Maizan & KOUASSI Noël Zouzou..... 366-384
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.24>
25. **Les « choses-dieux » chez les peuples de l'Est du Cameroun : matérialité du sacré et ontologies religieuses**
Jeannette Sylvie PILO ATTA..... 385-405
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.25>
26. **La musique traditionnelle au Burkina Faso à l'épreuve des dynamiques sociales : cas de la musique des Lyèla de la Province du Sanguié**
Emmanuel BAYALA & Jean Célestin KY..... 406-420
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.26>
27. **La diplomatie culturelle de la Côte d'Ivoire (1959-2021) : genèse, recompositions et enjeux d'un soft power africain**
Amenan Félicité Nadège DJAHA & Bakary TRAORÉ..... 421-440
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.27>
28. **L'impact de la présence de l'école occidentale sur les institutions de formation traditionnelles chez les Djimini, 1903-1960**
Drissa COULIBALY..... 441-453
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.28>

- 29. Les confréries religieuses au Sénégal : un facteur de solidarité et de cohésion sociale**
Sadibou SEYDI..... 454-467
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.29>
- 30. L'État dans la gestion du hadj et du pèlerinage chrétien en Côte d'Ivoire**
Fatoumata BAMBA & Kiyali KONE..... 468-481
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.30>

Géographie

- 31. De l'eau impure à l'eau potable à Legaïn/Lallé dans la région du Mayo-Kebbi-Est au sud-ouest du Tchad**
BAYANG Sirbéle..... 482-495
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.31>
- 32. Analyse de l'engagement des populations dans la gestion des déchets plastiques sur les plages de la ville de Sassandra (Côte d'Ivoire)**
Youto Elodie Ama DOUBA..... 496-513
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.32>
- 33. Le marketing territorial, nouveau levier du développement territorial du département de Rufisque (Dakar/Sénégal)**
Moussa TAMBA, Abdourahmane Mbade SÈNE & Oumar SALL 514-530
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.33>
- 34. Évaluation des géopotentialités du département de Vavoua en faveur de la culture de l'anacarde à partir des SIG et l'analyse multicritère (AMC)**
Kopeh Jean-Louis ASSI..... 531-548
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.34>
- 35. La filière manioc : un levier d'autonomisation des femmes rurales dans la sous-préfecture de Djebonoua**
N'guessan Pascal KONAN, Watagaman Paul YEO,
Koffi Landry DIBY & Dhédé Paul Éric KOUAMÉ..... 549-564
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.35>
- 36. Filières d'approvisionnement et stratégies commerciales des produits alimentaires dans les marchés urbains de Ziguinchor (Sénégal)**
Yaya DIALLO, Djiby SOW, Sécou Omar DIEDHIOU & Oumar SY..... 565-582
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.36>
- 37. Perception des populations sur l'usage des passerelles piétonnes dans la ville de Bamako (Mali)**
Charles SAMAKE..... 583-598
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.37>
- 38. Récurrence des inondations à Bamako, impacts de l'aménagement de Diafaranako**
Adama SISSOKO & Moussa Mady KEITA..... 599-614
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.38>

- 39. La province gabonaise de la Nyanga comme espace-frontière :
logiques sociospatiales et mécanismes de la circulation des stupéfiants**
Poliny NDONG BEKA II & Joa-Méline MAGANGA BOUSSOUGOU..... 615-635
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.39>
- 40. Diagnostic de la gestion foncière dans le périurbain de Bouaké
(Centre Côte d'Ivoire)**
Konan Norbert Koffi..... 636-653
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.40>
- 41. Impacts de la qualité de l'eau sur la santé des ménages à Koro, Mali**
Abdoulaye TOGO & Abdou BALLO..... 654-668
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.41>
- 42. Scolarisation au primaire dans la région du Gontougo
au nord-est de la Côte d'Ivoire : déterminants et
perspectives pour une scolarisation durable**
Kouadio Franck Olivier YAO, Tozan ZAH Bi & Ané Landry TANO..... 669-685
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.42>
- 43. Les marchés périphériques dans la connection de l'hinterland
agricole et la métropole Yaoundé**
Fridolin Brice Nicolas ATEKOA MBARGA..... 686-702
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.43>
- 44. Variabilité climatique et environnementale et incidence des infections
paludéennes en milieu urbain sahélien : cas des districts de sante
de Maroua (Extrême-nord, Cameroun)**
Daniel Valérie BASKA TOUSSIA, Maurice NDIKWE DOURWE &
François GONGA..... 702-720
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.44>
- 45. Le programme de « villagisation » dans l'Unité-SOCAPALM d'Eseka,
au Cameroun : Dynamiques des acteurs, pratiques socio-spatiales
et effets induits**
MBOUHNOUM Philippe Alexandre Emmanuel & NDJOGUI Thomas-Eric 721-742
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.45>
- 46. Défis et perspectives de formation des femmes dans les instituts
éducatifs du Département de Botro (Côte d'Ivoire)**
Maxime YAPI..... 743-757
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.46>
- 47. Polarisation urbaine des nuisances environnementales.
Les bruits et les odeurs dans le Grand-Libreville (Gabon)**
Jean-Kevin Aimé TSIBA..... 758-779
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.47>
- 48. Vulnérabilité des quartiers urbains face aux risques d'érosion
à Dikodougou (Côte d'Ivoire)**
SORO Seydou Kadodjomon..... 780-792
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.48>

- 49. The Bororo community: From the Decline of Pastoralism to the Challenges of Socio-economic Reintegration**
Sylvain TCHAGUI & Umaru HASSAN BUBA..... 793-809
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.49>
- 50. Activités artisanales et crise de l'assainissement urbain à Dimbokro (Centre de la Côte d'Ivoire)**
N'guessan Arsène KOUADIO & Akissi Ketsia KOIDJO..... 810-825
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.50>

Philosophie

- 51. La crise identitaire et l'apport de solution cartésienne pour la valorisation du droit humanitaire**
Kouassi Luc N'GOTTA..... 826-842
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.51>
- 52. Gouvernance des ressources naturelles et conflits intercommunautaires au Tchad : cas des conflits agriculteurs-éleveurs dans la sous-préfecture de Bologo/Tandjile-ouest**
OLAME HOUMINA Patrice..... 843-860
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.52>
- 53. Penser l'IA comme science auxiliaire en médecine avec Claude Bernard**
Tiasvi Yao Raoul AGBAVON..... 861-873
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.53>
- 54. La politique de l'équilibre régional au Cameroun : peut-on sortir de la controverse ?**
Gilbert Hippolyte MBENDA TOUM..... 874-892
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.54>
- 55. Parole de l'Être comme authenticité ek-sistentielle du Da-sein**
Yao Wilfried N'GUESSAN..... 893-910
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.55>
- 56. Travail, identité et reconnaissance dans la société de l'automatisation**
Bi Naga Landry BOTTY..... 911-918
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.56>
- 57. Orpaillage artisanal et migrations en Afrique : entre quête existentielle, crise écologique et exigence écosophique**
Méfègbé MÉITÉ..... 919-932
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.57>
- 58. Hobbes et les crises foncières en Afrique : cas de la Côte d'Ivoire**
Kouadio Louis N'GUESSAN..... 933-948
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.58>
- 59. De l'évidence à la pluralité : l'avènement des géométries non-euclidiennes comme rupture épistémologique**
Moctarou BALDÉ..... 949-961
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.59>

- 60. Architecture et urbanisme de l'Égypte pharaonique :
modèles du développement durable pour la Côte d'Ivoire**
Konan Lazard KOUADIO..... 962-977
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.60>
- 61. La liberté de philosopher à l'épreuve de la religion :
l'exemple de Fichte et Forber**
Julien YABRE..... 978-991
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.61>

Anthropologie et sociologie

- 62. Conservation of vegetated green spaces in the municipality
of Ouagadougou by 2050**
Roséline KAMBOULÉ, Pounyala Awa OUOBA &
Kpemame DJANKARI..... 992-1005
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.62>
- 63. Analyse du fonctionnement des structures socio-éducatives
en mode décentralisé dans le cercle de Bougouni/Mali**
Youssef Kolon COULIBALY..... 1006-1020
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.63>
- 64. Usages sociaux des MILDA et bien-être des populations dans les
communautés rurales de côte d'ivoire : cas des populations de Djébonoua**
Kouakou Luc N'GOTTA & Koffi Dermane KOUAKOU..... 1021-1031
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.64>
- 65. « Travail des enfants dans le transport routier à Daloa :
cas des minibus » Centre-ouest Côte d'Ivoire**
Nawan Issouf OUATTARA & Issiaka KONE 1032-1047
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.65>
- 66. Propagation des discours haineux et éducation aux médias :
Responsabilité individuelle face au tribalisme et à
la cohésion sociale au Cameroun**
Paulette Mappi Dzukou..... 1048-1074
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.66>
- 67. L'accès par l'exception : Modélisation du processus de sécurisation
foncière des femmes en milieu rural ivoirien**
Walo Monique GRAH Epouse SARAKA..... 1075-1092
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.67>
- 68. Gouvernance informelle et expérience des usagers
face à l'absentéisme administratif dans le Gbêkê**
Zanga Aboudramane TOURÉ..... 1093-1107
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.68>
- 69. Savoirs endogènes, techniques innovantes et gestion des pathologies
du cacao : cas de Téapleu (ouest de la Côte d'Ivoire)**
Siaky Motihé KAMARA..... 1108-1125
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.69>

- 70. Assainissement productif et développement rural : analyse sociologique des enjeux économiques et environnementaux à Bouaflé**
 Jeannine Tchely GAUZE & YAPI Ellélé Aimé Marius..... 1126-1138
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.70>
- 71. Réseaux relationnels et recours maternels aux soins des enfants malnutris à Bouna (Côte d'Ivoire)**
 Kouassi Serge KOUADIO & Aka N'zi Jean-Vincent KOUA..... 1139-1151
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.71>
- 72. Violences sexuelles en Centrafrique : disparités sanitaires territoriales et résilience des survivantes**
 Kassinabin Diakaridia Frédéric SILUE & Aka N'zi Jean-Vincent KOUA...1152-1162
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.72>
- 73. Résistances et adaptations en contexte précaire : logiques de l'auto-emploi des jeunes conducteurs de taxis-motos à Bangui**
 Hyacinthe Anicet BEKPA..... 1163-1179
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.73>

Psychologie

- 74. Épisodes suicidaires en milieu universitaire : causes motivationnelles et stratégies de résilience chez un échantillon de huit étudiants de l'Université Félix Houphouët-Boigny**
 Kinanya Donatien TOURE, BA Néné TRAORE,
 KONE née YEO Lokotianwa Sali & Grace Daniella AMAKON..... 1180-1201
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.74>

Criminologie

- 75. Enjeux de pouvoir et Gestion de risques miniers dans la carrière de Kalukuluku, à Lubumbashi**
 MULUNDA TSHIEYA Lucien..... 1202-1217
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.75>

Science de l'éducation

- 76. Manifestations de la pédagogie active dans les pratiques ordinaires des enseignants en classe de géographie**
 Mamadou THIARE & Ismaila MBODJI..... 1218-1236
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.76>
- 77. Jeux sérieux et humanité numérique : Vers une éducation contextualisée en Afrique**
 THIAM Aboubekr, MAIGA Alhoudourou,
 DIOP Alassane & HOTTE Richard..... 1237-1252
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.77>
- 78. Les obstacles de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel au Tchad »**
 Ali Moussa & Ousmane Hassane Ousmane..... 1253-1270
 Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.78>

- 79. Approche inclusive et différenciation pédagogique pour les apprenants de l'école primaire burkinabè présentant un bégaiement**
Dasmané MOGMENGA, Oumou DIALLO &
Wenkuuni Désiré POUDIOUGO..... 1271-1284
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.79>

Sciences juridiques et politiques

- 80. Les dynamiques des migrations climatiques en Afrique**
Saad CHAFIK..... 1285-1303
Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.80>

La politique de l'équilibre régional au Cameroun : peut-on sortir de la controverse ?

Gilbert Hippolyte MBENDA TOUM

Chargé de cours,

Département de Philosophie,

Faculté des Lettres et Sciences Humaines,

Université de Douala (Cameroun),

Email : mbendatoumgilbert@yahoo.fr

Date de soumission : 05-05-2026

Date de publication : 30-06-2026

Doi : <https://dx.doi.org/10.4314/akiri.v4i3.54>

Résumé

Cet article analyse la politique de l'équilibre régional au Cameroun comme mécanisme de gestion politique de la pluriethnicité dans un contexte marqué par de profondes disparités régionales. Il montre que la politique des quotas, appliquée principalement au recrutement dans la fonction publique, trouve son fondement dans la nécessité historique de préserver la cohésion nationale et de garantir la représentation des différentes composantes ethnoculturelles du pays. La méthode mobilisée relève d'une approche de philosophie politique appliquée, articulant analyse conceptuelle, examen critique des textes juridiques camerounais et la confrontation des principales théories contemporaines de la reconnaissance, de la citoyenneté et de la justice sociale. Les résultats obtenus montrent que, malgré ses dérives et son instrumentalisation par les élites politico-administratives, l'équilibre régional demeure une pratique politiquement pertinente dans un État pluriethnique comme le Cameroun. Abandonner purement et simplement cette politique risquerait d'accentuer les sentiments d'exclusion et les tensions identitaires ; d'où la nécessité de réformer et de rationaliser son implémentation afin de concilier représentation communautaire, compétence administrative et développement inclusif.

Mots-clés : Cameroun, cohésion nationale, équilibre régional, État pluriethnique, justice sociale.

Regional balance policy in Cameroon: can the controversy be overcome?

Abstract

This article examines the policy of the regional balance in Cameroon as a political mechanism for managing multiethnicity within a context marked by significant regional disparities. It argues that the quota system, applied mainly in recruitment into the civil service, is historically grounded in need to preserve national cohesion and ensure the representation of country's various ethnocultural components. The study adopts an applied political philosophy approach, combining conceptual analysis, a critical examination of Cameroonian legal texts, and a confrontation of major contemporary theories of recognition, citizenship, and social justice. The findings reveal that, despite its excesses and its instrumentalization by certain politico-administrative elites, regional balance remains a politically relevant mechanism in a multiethnic state such as Cameroon. Its abrupt abolition could intensify feelings of exclusion as well as identity-based tensions. The study therefore concludes that there is a need to reform and nationalize its implementation in order to reconcile communal representation, administrative competence, and inclusive development.

Keywords: Cameroon, multiethnic state, national cohesion, regional balance, social justice.

Introduction

Pour faire face aux défis relatifs à l'exigence de la construction de la cohésion nationale, les jeunes États africains issus de la décolonisation, essentiellement multinationaux ou pluriethniques, ont dû faire preuve de créativité et d'inventivité en mettant sur pied des « politiques de la différence » (C. Taylor, 1994 : 57) en vue de neutraliser à terme les dynamiques ethnoculturelles centrifuges et de consolider l'intégration nationale. Au Cameroun, l'équilibre régional, politique de quotas appliquée au recrutement dans les fonctions de l'administration publique et qui vise à assurer la représentation des grands ensembles ethnoculturels, participe de cette préoccupation. Mais cinq décennies après sa première codification, cette politique est désormais au cœur d'une énorme polémique qui met en scène plusieurs protagonistes.

Il y a d'une part, les défenseurs de cette politique qui estiment qu'il est du devoir de l'État, dans un contexte de pluriethnicité, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la représentation, au sein de sa fonction publique et dans les hautes sphères de l'appareil politico-administratif, de toutes ses composantes sociologiques. Une sous-représentation de certains groupes ethnoculturels serait alors vécue par ces derniers comme une forme de marginalisation ou d'exclusion, un manque de reconnaissance qui pourraient à terme générer des tensions potentiellement explosives pour la cohésion et l'unité nationales.

D'autre part, nous avons la position de ceux qu'on pourrait appeler les partisans du jacobinisme qui pensent que le destin politique des États multiethniques est de parvenir, grâce un processus de maturation plus ou moins long, à la création d'une conscience nationale en tant que résultat du dépassement de la conscience ethnique ou tribale. Le développement politique du Cameroun finira par homogénéiser les différences culturelles et par les subsumer sous le concept de citoyenneté, seule catégorie politiquement valable dans une République. Cette illusion de la modernité est clairement exprimée dans ces propos du juriste camerounais Maurice Kamto (1997 : 44) : « sur le plan politique, il y a des citoyens et seuls les citoyens doivent prévaloir. »

Entre ces deux positions extrêmes, il y a une position médiane, celle qui soutient que dans un contexte de pluriethnicité, prendre en considération la représentation des ethnies dans la répartition des fonctions, des postes de pouvoir et des ressources n'est pas forcément une mauvaise chose, et qui plus est dans un contexte comme celui camerounais marqué par de très grosses disparités en matière de développement et d'accès à l'éducation des régions. Tout en reconnaissant les difficultés et les dérives qui peuvent découler de la politique des quotas, les

partisans de cette dernière position au premier rang desquels se trouve Ernest-Marie Mbonda (2003 : 39), continuent à soutenir que « le traitement différencié des citoyens eux-mêmes différenciés par la culture, l'histoire, la situation géographique, économique, n'en est pas moins une nécessité à la fois juridique et politique. »

Notre contribution se situe dans le sillage de cette dernière position, et elle se présente surtout, pour reprendre les termes d'Alain Renaut (2003), comme un exercice de « philosophie politique appliquée », car elle entend appliquer les catégories d'analyse de la philosophie politique à un cas particulier de la gestion politique de la diversité ethnoculturelle, celui du Cameroun postcolonial, pour répondre à une question fondamentale : dans un contexte national camerounais marqué à la fois par la pluriethnicité et l'inégal développement de régions, l'équilibre régional en tant que *politique de la différence* et forme de justice sociale communautaire, ne demeure-t-il pas, au-delà de son dévoiement, une pratique politique légitime et pertinente pour la consolidation de la cohésion nationale et la préservation de la paix ? Pour adresser cette question, nous commencerons d'abord par la détermination des fondements socioculturel et juridique de la politique de l'équilibre régional, ensuite nous analyserons les mécanismes de son instrumentalisation et, enfin, nous tenterons de la réhabiliter à travers une justification philosophique qui prend en considération les exigences de la justice et les défis liés au développement du Cameroun.

1. Les fondements de la politique de l'équilibre régional

La politique de l'équilibre régional n'est pas une trouvaille qui serait le fruit de l'imagination fantaisiste des gouvernements successifs du Cameroun depuis sa première codification en 1975. Elle s'est imposée comme une réponse politique à l'extrême diversité ethnoculturelle du pays et à l'inégal développement de ses régions. Aussi, allons-nous dans cette première articulation de notre analyse, nous appesantir sur la nature plurielle et diversifiée du tissu social camerounais ainsi que sur le dispositif législatif et réglementaire qui servent objectivement de fondement à cette volonté politique.

Le Cameroun est un pays fondamentalement pluriethnique, une pluriethnicité qui représente à la fois une richesse et un défi pour le vivre-ensemble harmonieux. D'après le rapport de l'Observatoire Pharos (2022 : 13), « la pluralité identitaire fait partie de l'ADN du Cameroun qui, à son indépendance en 1960, hérite d'un territoire tout en gradients et discontinuités. » Cette situation géographique particulière fait du Cameroun un pays qui va de la zone subéquatoriale au sud à la zone soudano-sahélienne au nord, articulant ainsi l'Afrique centrale à l'Afrique occidentale. Cette variété environnementale s'accompagne également d'une

variété ethnoculturelle qui classe le Cameroun parmi les pays africains ayant l'un des tissus sociaux les plus diversifiés. Résumant pratiquement la pluralité des identités d'Afrique subsaharienne, le Cameroun est souvent présenté et se présente d'ailleurs lui-même comme « une Afrique en miniature. » Selon une étude réalisée récemment (Seignobos, 2006 : 76-78), le Cameroun compterait environ 260 langues nationales se rattachant à trois des quatre grands groupes linguistiques identifiés en Afrique, et donc probablement autant d'ethnies.

Mais toute la polémique qu'il y a autour de la définition de la notion d'ethnie est telle qu'il s'avère pratiquement impossible aujourd'hui de réfléchir sur la problématique de la gestion politique de la pluriethnicité en éludant ce débat. En effet, l'analyse du fait ethnique, notamment dans la littérature scientifique africaine s'articule, schématiquement, autour de trois courants. Le premier courant est celui que René Otayek (1999 :11) appelle « l'école historico-anthropologique ». Cette école est représentée entre autres par J.-L. Amselle et E. M'Bokolo E. (1985 : 23) qui considèrent l'ethnie comme une invention coloniale, le « fruit du colonisateur qui, dans sa volonté de territorialiser le continent africain, a découpé les entités ethniques qui ont été elles-mêmes ensuite réappropriées par les populations. »

Le second courant quant à lui, d'inspiration sociologique, bien que ne rejetant pas l'historicisation du fait ethnique, refuse cependant de considérer que l'instrumentalisation politique soit la cause principale de la cristallisation de la conscience ethnique. Cette école se propose plutôt de comprendre comment et pourquoi l'ethnicité a tendance aujourd'hui à s'imposer en Afrique comme un enjeu politique majeur. Otayek (1999 : 11) qui explique cette approche affirme que « l'ethnicité fait sens au regard des analyses scientifiques par ses usages sociaux, les représentations qu'elle met en jeu et les stratégies d'acteurs qu'elle met en place. » Ce courant est incarné notamment par des auteurs tels que Jean-François Bayart (1996) et Luc Sindjoun (1988).

Le troisième courant de ce débat a une approche encore plus radicale qui consiste à nier la réalité objective de l'ethnie et à ne la considérer que sous le prisme des groupes politiques en lutte pour la captation des ressources. On retrouve cette approche dans les travaux d'Eugène Emboussi Nyano (2015) pour qui l'ethnie n'est qu'une construction conceptuelle d'origine ethnologique. Pour lui, toutes les caractéristiques généralement mobilisées par les ethnologues pour définir l'ethnie, à savoir, la langue, le territoire, les coutumes ou traditions de descendance, la conscience d'appartenance, un ancêtre commun, etc., ne parviennent pas à établir l'ethnie comme une réalité objective. L'erreur de cette approche viendrait de ce que les ethnologues, partant du constat que les hommes vivent nécessairement en groupe, en sont

venus à conclure, grâce à une analyse simpliste, que ce groupe est forcément ethnique et qu'il est fondé sur des affinités culturelles. Or pour Emboussi (2015 : 69), « On doit comprendre que l'ethnie est l'apparence que prend un groupe politique quand il est confronté au groupe rival, celui avec lequel il est en guerre. Autrement dit, quand on parle d'ethnie, on doit supposer qu'un processus de rivalité ou au minimum de clivage politique est en jeu ».

Cette reconsidération de l'ethnie comme groupe politique en compétition réelle ou potentielle avec d'autres groupes rivaux a plusieurs conséquences dont la principale est de mettre un terme à la croyance largement répandue selon laquelle l'Afrique serait l'espace où cohabiteraient plusieurs ethnies. Il ne s'agirait absolument pas d'ethnies, mais de groupes politiques rivaux ou en compétition pour l'accaparement des ressources que rend possible la conquête du pouvoir.

Cependant, cette approche bien qu'elle soit théoriquement innovante, est néanmoins politiquement dangereuse, car elle ambitionne ni plus ni moins que la dilution de l'ethnie dans les groupes politiques et la méconnaissance des revendications liées à la reconnaissance des identités culturelles. Mais la réalité socioculturelle des pays multiethniques n'obéit pas à ce paradigme, le fait est que les ethnies existent, les individus se reconnaissent comme appartenant à ces ethnies auxquelles ils doivent d'ailleurs une part importante de leur identité et celle-ci n'est pas forcément liée à la bataille pour la captation des ressources. La politique dont l'une des missions principales est de définir les principes qui rendent possible la coexistence pacifique ne peut pas ignorer ces faits sans faillir à sa mission. Le Cameroun est un pays pluriethnique et aucune élaboration théorique, qui plus est politique, ne saurait minimiser ce fait sans courir le risque de sombrer dans ce que Michael Walzer (1998 : 18) appelle « le mauvais utopisme ».

À ces circonstances socioculturelles qui servent de fondement à la politique de l'équilibre régional, il faut ajouter l'inégal développement des différentes régions du pays. En effet, le Cameroun, comme la plupart des pays africains anciennement colonisés, est très inégalement développé, en termes d'infrastructures, de niveau de vie, d'accès aux services sociaux de base comme la santé et l'éducation, l'eau potable, etc. En règle générale, les régions ayant été les premières en contact avec la pénétration coloniale sont également celles qui sont objectivement les plus développées, parce que les colons y avaient très tôt créé des infrastructures variées indispensables à l'exploitation des ressources, ainsi que des écoles pour la formation des auxiliaires de l'administration coloniale. C'est ainsi que plus de six décennies après son indépendance politique formelle, les deux grandes métropoles du

Cameroun, à savoir Douala et Yaoundé, respectivement capitales économique et politique, mais aussi chefs-lieux des régions du littoral et du centre, concentrent encore l'essentiel des infrastructures économiques et sociales, au détriment des autres régions, notamment celles du septentrion et de l'Est. Une enquête récente menée par l'Observatoire Pharos (2022 : 45) montre que les camerounais considèrent les régions de l'Est et du Grand Nord, comme les régions les plus arriérées en termes de développement économique et social :

Le Grand Nord et l'Est existent aussi, dans les propos des enquêtés, en tant que territoires qui seraient les grands perdants du développement économique et de la redistribution nationale. De fait, les trois régions septentrionales enregistrent les données les plus alarmantes en termes de taux de pauvreté et de niveau de scolarisation, tandis que l'Est est marqué par son enclavement et sa ruralité.

Cette extrême diversité ethnoculturelle combinée à l'inégal développement des régions sont donc des conditions objectives ayant servi de fondement social à l'adoption de la politique de l'équilibre régional. Car, il a semblé évident aux politiques que si l'accès aux hautes fonctions administratives et aux emplois de la fonction publique était uniquement déterminé par une compétition ouverte fondée sur la compétence ou le mérite individuel, les résultats ne seraient pas représentatifs de la diversité socioculturelle nationale. Ce souci de la représentation a été codifié par une série de décrets présidentiels, dont celui du 3 juillet 1975 (n°75/496), modifié et complété par celui du 7 septembre 1982 (82/407), dont le but était de fixer les quotas par « province d'origine » des parents, des candidats aux concours d'entrée à toutes les écoles de l'administration civile et militaire. L'arrêté d'application (N° 010467/MPT/DC) de ce décret, signé par le ministre de la fonction publique le 4 octobre 1982, précise en son alinéa 2, les quotas par province ainsi qu'il suit :

Compte tenu de l'importance démographique et du taux de scolarisation de chaque province, les quotas de places réservées aux candidats originaires de chacune d'elles ainsi qu'aux anciens militaires, sont arrêtés comme suit : Province du Centre-Sud : 19% ; Province de l'Est : 4% ; Province du Littoral : 12% ; Province du Nord : 30% ; Province du Nord-Ouest : 12% ; Province de l'Ouest : 13% ; Province du Sud-Ouest : 8% ; Anciens militaires : 2%.¹

Certes dans ces dispositions réglementaires, on n'évoque pas explicitement la notion d'ethnie ou de communauté et on pourrait croire qu'il s'agirait simplement d'assurer une représentation équitable des dix régions du Cameroun. Mais en réalité, derrière le souci de la représentation des régions, il faut lire en filigrane celui de la représentation des ethnies ou des

¹ Il y a lieu de préciser ici que le découpage administratif du Cameroun a évolué depuis lors. En 1983, la réorganisation administrative du territoire a éclaté la province du Nord en trois provinces différentes, à savoir, l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord. De même, la Province du Centre-Sud a été divisée en deux Provinces distinctes : le Centre et le Sud. Et depuis 2008, faisant suite à la mise en place progressive des structures de la décentralisation exigées par la nouvelle constitution de 1996, les 10 Provinces sont devenues des Régions.

communautés. S'il est vrai que, compte tenu de l'extrême diversité ethnique du Cameroun, une même région administrative est toujours un regroupement de plusieurs ethnies, il n'en demeure pas moins vrai qu'en garantissant une représentation équitable à toutes les régions, la probabilité de voir l'administration publique refléter la diversité nationale est nettement plus élevée que si on avait simplement laissé la compétition pour l'accès aux postes ouverte aux compétences ou aux talents individuels.

Cette préoccupation politique clairement assumée de veiller à ce que toutes les composantes ethnoculturelles du Cameroun soient représentées dans la fonction publique et dans toutes les structures de gestion des affaires de la cité, si elle prend la forme de la représentation régionale dans les décrets sus-évoqués, sera encore davantage affirmée dans le dispositif législatif régissant la forme décentralisée de l'État camerounais. En effet, la constitution du Cameroun de 1996, dans son article premier, alinéa 2 proclame : « La République du Cameroun est un État unitaire décentralisé. » La décentralisation, en tant que forme d'organisation de l'État qui consiste à transférer certaines compétences administratives et décisionnelles du pouvoir central vers les collectivités territoriales dotées d'une autonomie relative, s'est avérée être, pour les jeunes États pluriethniques africains, une orientation obligatoire pour faire face aux revendications identitaires et aux crises sociopolitiques latentes ou réelles. Cette « vertu apaisante de la décentralisation », selon Ernest-Marie Mbonda (2003 : 41), s'explique par le fait qu'« elle répond sans doute à un besoin vital de reconnaissance des identités et de participation qui s'affirme avec plus de force en Afrique et ailleurs. »

Les dispositions constitutionnelles camerounaises relatives à la décentralisation semblent effectivement avoir pour finalité, non seulement de rapprocher l'administration des administrés, mais aussi de répondre, au niveau local, aux revendications de participation et de reconnaissance qui n'auraient pas été entièrement satisfaites par la politique des quotas appliquée au niveau national. Les collectivités territoriales décentralisées que sont la Région et la Commune, les deux principaux organes de la décentralisation dans sa version camerounaise, ont justement entre autres pour vocation de répondre au besoin de représentation des ethnies ou des communautés au niveau local. C'est dans cette optique que l'article 57 de la constitution du Cameroun, en son alinéa 2 stipule que « le conseil régional doit refléter les différentes composantes sociologiques de la région », et l'alinéa 3 du même article précise quant à lui : « le Conseil régional est présidé par une personnalité autochtone de la Région élue en son sein pour la durée du mandat du conseil. »

Tels sont au demeurant, les différents facteurs à la fois socioculturels, économiques et juridiques qui servent de fondement à la politique de l'équilibre régional mise sur pied par le Cameroun pour prendre en charge sa pluriethnicité, afin de neutraliser en amont l'émergence du sentiment d'exclusion chez certaines communautés et de consolider la cohésion nationale. Mais après plusieurs décennies d'expérimentation de son implémentation, la légitimité et l'efficacité de cette politique sont aujourd'hui questionnées.

2. L'équilibre régional : autopsie d'une politique de la différence devenue controversée

Après plusieurs décennies d'implémentation avec des résultats plus ou moins mitigés, la politique de l'équilibre régional se trouve aujourd'hui au cœur d'une polémique où sa légitimité et sa pertinence politiques sont remises en cause. Conçue au départ pour veiller à la représentation des groupes ethnoculturels au sein de la fonction publique et des hautes sphères de la gestion de l'État, cette politique s'est progressivement dévoyée pour devenir un instrument au service de la reproduction de la bourgeoisie politico-administrative et économique aux affaires depuis plus de quatre décennies. En d'autres termes, la représentation régionale prescrite par la législation est désormais instrumentalisée pour servir à la promotion des membres rapprochés des différentes familles de l'élite politique, administrative, militaire, économique, et traditionnelle de chaque région, au détriment des autres candidats qui se voient ainsi injustement privés de l'accès à la fonction publique et à certaines hautes responsabilités au sein de l'appareil de l'État.

Par le truchement de cette instrumentalisation, l'apparence formelle de la représentation des différentes régions est sauvegardée mais en réalité, on assiste purement et simplement à la reproduction de l'élite aux affaires. En guise d'illustration de cette réalité qui est loin d'être une simple perception, on peut mentionner les scandales à répétition qui, depuis des années, accompagnent la publication des résultats des concours d'entrée aux grandes écoles camerounaises les plus prestigieuses donnant directement accès à la fonction publique et aux emplois militaires telles que l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), l'Ecole Militaire Interarmées (EMIA). Les résultats du dernier concours d'entrée à l'ENAM pour le compte de l'année académique 2025-2026 n'ont pas dérogé à cette rationalité instrumentale et la presse nationale en a fait large écho en dénonçant avec véhémence, ce qu'on pourrait appeler la promotion des « fils et filles à papa ». Les journalistes ont ainsi réussi à établir le lien de parenté qui existerait entre la plupart des candidats admis à ce concours et l'élite politico-administrative,

militaire et économique camerounaise. Dans sa parution du 26 novembre 2025, le Magazine *pagesjaunes.online* écrit :

La publication des résultats du concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature pour le compte de l'année 2025/2026 a déclenché une vive polémique. Un document devenu viral sur les réseaux sociaux révèle que de nombreux « fils et filles à papa » figureraient parmi les admis, remettant en cause la transparence et le mérite du processus de sélection.

La reproduction de l'élite, pourrait-on dire, n'est pas une exception camerounaise. Les sociologues Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (1970) dont les analyses sur cette problématique sont demeurées parmi les plus influentes démontrent, à rebours de l'idéologie méritocratique selon laquelle l'école assurerait l'égalité des chances, que l'institution scolaire participe activement à la reproduction des élites sociales. On pourrait donc penser que grâce à des mécanismes tels que la transmission du capital culturel, l'intériorisation de dispositions sociales sous forme d'habitus et l'exercice d'une violence symbolique qui légitime les inégalités, il serait tout à fait « normal » que les enfants issus des familles socialement aisées, aient plus de chances que d'autres d'être admis aux concours les plus compétitifs donnant accès aux fonctions les plus prestigieuses de l'administration publique. Sauf que pour le cas qui nous concerne, c'est précisément « la transparence et le mérite du processus de sélection » dans ces concours qui sont questionnés, sur fond de soupçon de corruption, de népotisme et de trafic d'influence.

L'autre forme d'instrumentalisation de la politique de l'équilibre régional consiste, pour les élites politiques, à utiliser l'ethnie ou la communauté d'appartenance comme un moyen de chantage politique et de conquête des positions de pouvoir qui, en fin de compte, ne servent que leurs intérêts égoïstes. Cela est particulièrement manifeste pendant les périodes électorales où la mobilisation de l'ethnie par les élites en quête de positionnement politique entraîne généralement l'exacerbation des tensions intercommunautaires. C'est pourquoi Anatole Fogou (2015 : 49) pense que « dans la pratique, en effet, la politique des quotas ethniques est utilisée par les entrepreneurs politiques pour dresser les masses populaires de leur tribu contre les autres ethnies, dans le but d'en retirer des dividendes politiques. » Dans ces conditions, il est parfaitement compréhensible que la politique de l'équilibre régional soit de plus en plus brocardée, avec des appels au retour à l'orthodoxie républicaine qui garantirait l'égalité de tous les citoyens.

La référence constante au concept moderne de citoyenneté constitue effectivement l'autre argument de plus en plus convoqué pour remettre en cause la politique de l'équilibre régional.

Les partisans de cette position estiment que dans une république, seul le principe de l'égalité des citoyens devrait prévaloir. Or la politique des quotas appliquée à la sélection des candidats aux différents concours d'entrée à la fonction publique entre justement en contradiction avec ce principe en ce sens qu'elle suppose qu'un candidat plus méritant peut être disqualifié au profit d'un autre moins méritant ou médiocre, simplement à cause de son appartenance régionale. Cette politique légaliserait donc une forme de discrimination dans laquelle les objectifs politiques de la construction de l'unité nationale ne peuvent être atteints qu'à travers la violation du principe républicain fondamental de l'égalité citoyenne. Ainsi, la politique de l'équilibre régional créerait davantage le sentiment d'injustice et d'exclusion que celui de justice et d'inclusion.

À partir de là, on aboutit à l'argument selon lequel accorder une forme de reconnaissance politique à l'ethnie au sein de la république contribue plutôt à cristalliser la conscience ethnique, alors même qu'il est question de la dépasser en œuvrant pour le développement de la conscience citoyenne. Cela revient à dire qu'il faut traiter tous les camerounais simplement comme des citoyens ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs, et reconnaître à l'ethnie une fonction exclusivement culturelle, au lieu de lui accorder une importance politique qu'elle n'a pas en réalité. En accordant un statut politique à l'ethnie dans la république, on se priverait définitivement de la possibilité de construire, dans le temps, une véritable culture citoyenne seule à même de réunir tous les Camerounais autour de l'idéal de la nation, on contribue, sans le savoir peut-être, à l'exacerbation des tensions identitaires dont l'effet contreproductif serait finalement ce que Elenga Mbuyinga (1989 : 101) appelle le « renouveau tribaliste. »

Par ailleurs, le Cameroun, comme tous les pays africains, est confronté au redoutable problème du sous-développement et aurait par conséquent besoin de mobiliser ses esprits les plus brillants et les plus compétents pour relever les défis que cette condition lui impose. Or la politique des quotas semble faire la promotion de la médiocrité en sacrifiant la compétence à l'autel de la politique des équilibres ethnoculturels. Ce faisant, elle se présente comme un véritable obstacle au développement, car comment un pays peut-il se développer s'il ne crée pas un environnement compétitif pour l'expression de ses talents, si le critère d'attribution des responsabilités n'est pas la compétence ? En effet, en cherchant à tout équilibrer, la politique des quotas ferait le nivellement par le bas là où précisément la promotion de l'excellence, pour parler comme E. Njoh Mouelle (1998 : 160), serait bénéfique pour l'ensemble de la société. Abondant dans le même sens, Hubert Mono Ndjana (1985 : 85) affirme : « La nomination d'un fonctionnaire doit obéir uniquement aux impératifs d'une compétence

objectivement acquise dans une compétition au grand jour. Ainsi montre-t-on qu'on vise l'intérêt de la nation qui est supérieur à la tribu. » Mais comment dès lors construire une conscience citoyenne supra-ethnique dans un contexte marqué par la pluriethnicité ?

Dans une analyse qui s'inspire de la théorie de la démocratie délibérative de Habermas (1998), et donc dans une perspective résolument libérale pour laquelle il n'y a vraiment pas d'identité collective, la véritable identité étant individuelle, Anatole Fogou (2015 : 54) propose un modèle de construction de la conscience nationale républicaine fondée sur des valeurs de citoyenneté qui soient de nature à fédérer ou à solidariser les individus-citoyens au-delà de leur appartenance tribale ou ethnique. Cet universalisme républicain, selon lui, n'est pas une menace pour la diversité culturelle, au contraire il l'intègre comme un élément du pluralisme que suppose toute approche délibérative puisque « le respect de l'intégrité des sujets de droit implique du même coup celui des formes de vie socioculturelle. » Pour l'auteur (2015 : 54) en effet, « il importe à travailler à créer une identité nationale, c'est-à-dire de faire advenir le Cameroun comme une "communauté imaginée", c'est-à-dire façonner un imaginaire national qui donne une représentation plus ou moins mythique de la nation que nous voulons être. »

Une autre proposition originale, malgré ses difficultés pratiques potentielles, envisagée comme solution au problème du dépassement de la conscience ethnique est la théorie de l'État sans ethnie ou l'ethnie sans l'État d'Emboussi Nyano (2015). Après avoir nié la réalité objective des ethnies en les réduisant à des groupes politiques rivaux en lutte pour la captation des ressources du territoire à leur profit exclusif, Emboussi élabore un nouveau paradigme dans lequel il propose de substituer le territoire à l'ethnie en rattachant les individus non plus à l'ethnie, mais au territoire où ils vivent, afin de faire en sorte que la lutte pour la captation des ressources ne soit plus vécue en premier comme une lutte tribale mais comme une sorte de compétition entre les territoires. De la sorte, la compétition des territoires se substituera à la compétition des ethnies, pour le bonheur d'une « République dure » qui, par ce moyen, aura réussi à surpasser les rivalités ethniques ou tribales qui la fragilisent et retardent son progrès. E. Emboussi Nyano (2015 : 77) écrit :

En retrouvant le lien individu territoire, on retrouve la dynamique politique de la mise des talents individuels au service d'intérêts collectifs de captation des ressources du territoire au bénéfice des membres du territoire. Ainsi pourra se mettre en route une dynamique républicaine, au lieu de l'énervant affrontement ethnique que la plupart des États africains vivent.

Comme on peut le constater, la politique de l'équilibre régional est loin de faire l'unanimité. Elle est sérieusement contestée aussi bien du point de vue de son concept que de sa finalité.

Toutefois, ces critiques sont-elles de nature à délégitimer l'idée selon laquelle la gestion politique de la pluriethnicité nécessite la conception et la mise en place d'une *politique de la différence* efficace ? Discréditer la politique de l'équilibre régional dans le contexte social camerounais qui se caractérise essentiellement par le pluralisme ethnoculturel, n'est-ce pas jeter le bébé avec l'eau du bain ?

3. Défis et perspectives de la politique de l'équilibre régional

Une tradition dominante qui remonte à la modernité occidentale avait tendance à reléguer les questions de communautés ou d'ethnies à la sphère strictement privée pour ne considérer les Hommes que sous la catégorie de la citoyenneté. Mais ce paradigme semble aujourd'hui sérieusement en difficulté, puisque la nécessité de prendre politiquement en compte l'ethnicité en termes de reconnaissance et de justice sociale s'impose presque partout à travers le monde, y compris dans les États-nations comme la France qu'on croyait alors relativement homogènes. En Afrique en général et au Cameroun en particulier, le fait de la pluriethnicité s'est imposé comme un défi majeur à la construction des jeunes États nouvellement indépendants. Aussi, les politiques ont-ils estimé qu'il fallait prendre des mesures particulières pour éviter que la diversité ethnoculturelle ne se transforme en conflit identitaire et fragilise la cohésion nationale. Mais aujourd'hui, des voies critiques se lèvent pour réclamer l'abolition pure et simple de ces politiques jugées porteuses de dynamiques centrifuges, improductives sur le plan économique et peu respectueuses du mérite et des droits des citoyens.

Face à cette perception plus que mitigée qui tend à discréditer la politique de l'équilibre régional, un certain nombre de mises au point s'avère nécessaire. D'abord, s'agissant de la critique portant sur la méconnaissance du mérite individuel, il convient de rappeler que le mérite est une notion somme toute relative parce que socialement déterminée. D'une part, c'est la société qui détermine, à chaque moment de son évolution, ce qu'elle considère comme mérite ou talents à valoriser. Cela signifie qu'on peut être doté de talents qui ne correspondent pas à la demande sociale du moment, tandis que d'autres types de talents répondant effectivement à cette demande seront valorisés. D'autre part, les talents individuels dépendent très souvent des conditions sociales de départ favorables et des dons naturels, de telle sorte qu'on ne saurait légitimement dire que nous les méritons dans le sens où ils seraient le fruit de nos efforts particuliers. Ils sont simplement le fruit de la loterie sociale et naturelle. Et John Rawls (1987 : 132) le dit clairement : « personne ne mérite ses capacités naturelles supérieures ni un point de départ plus favorable dans la société. » Par conséquent, il ne saurait

être politiquement juste, dans un contexte de pluriethnicité et d'inégal développement des régions, de se fonder sur la notion de mérite pour remettre en cause la politique de l'équilibre régional qui, dans un concours donnant accès à la fonction publique, disqualifie par exemple un candidat de la région du Centre et qualifie un autre de la région de l'Est alors même que le premier aurait obtenu une note supérieure à celle du dernier. Dans ce cas précis, l'objectif politique d'avoir une fonction publique représentative de la diversité ethnoculturelle camerounaise fonctionne comme un mérite ou un critère de sélection qui disqualifie les uns et qualifie les autres.

Ensuite, l'argument de l'efficacité économique ne saurait justifier la disqualification d'une politique de la différence comme celle de l'équilibre régional parce que le développement économique est tributaire d'un environnement social pacifié. Même dans l'hypothèse que l'application du principe du mérite individuel à l'attribution des charges et des responsabilités serait de nature à favoriser le développement économique grâce à l'exploitation effective des compétences disponibles, un tel développement serait fragile, car il pourrait être menacé par des conflits identitaires que pourrait générer le manque de reconnaissance de certaines communautés, quand bien même celles-ci seraient aussi, d'une manière ou d'une autre, bénéficiaires des fruits de ce développement national. Selon C. Taylor (1994 : 42) en effet, « la reconnaissance n'est pas simplement une politesse que l'on fait aux gens : c'est un besoin humain vital ». C'est justement pour cette raison que ce besoin ne saurait être comblé par les avantages économiques. Et Taylor (*Idem*) précise encore que le défaut de reconnaissance « peut infliger une cruelle blessure, en accablant ses victimes d'une haine de soi paralysante ».

Par conséquent, une société pluriethnique ne saurait être politiquement viable si par exemple les métiers peu valorisants et faiblement rémunérés sont majoritairement exercés par les ressortissants de certaines régions, tandis que les emplois et les fonctions administratives les plus prestigieuses et les plus rémunérées resteraient l'apanage exclusif des ressortissants d'autres régions. Une telle répartition, même si elle est économiquement efficace parce que déterminée par la compétence, serait en revanche porteuse de germes d'une explosion sociale à cause du sentiment d'exclusion et du défaut de reconnaissance qu'elle nourrirait. Par contre, la politique des quotas a pour vertu de prémunir ce sentiment en amont et de garantir la paix et la cohésion nationales, conditions *sine qua non* d'un développement économique et social inclusif. De plus, lorsqu'un Camerounais originaire d'une région ou d'un groupe ethnoculturel défavorisé est promu, cela est perçu par sa communauté comme une forme de reconnaissance,

il peut donc devenir un modèle, susciter de l'espoir et créer de l'émulation parmi les siens qui voient en lui la possibilité d'échapper à une sorte de fatalité naturelle ou sociale.

Cependant, en défendant la légitimité de la politique de l'équilibre régional dans un contexte de pluriethnicité et d'inégal développement économique des régions, il ne s'agit pas de privilégier la politique au détriment de l'économie. Nous pensons plutôt qu'il est possible de parvenir à une meilleure formulation et implémentation de cette politique qui puisse concilier la nécessité d'une administration publique qui soit le reflet de la diversité nationale et les impératifs de la valorisation des compétences dans un pays qui a besoin de capitaliser sur ses ressources humaines pour se développer. C'est dans cette perspective que se situe la contribution d'Ernest-Marie Mbonda (2009 : 58) qui affirme :

L'idéal est de combiner l'exigence de représentation symbolique avec l'exigence d'efficacité et de compétence, qui demeure essentiel après tout. La santé publique par exemple ne peut pas faire prévaloir l'intérêt de la représentation des groupes sur celui de la qualité des médecins et des techniciens de la santé, même s'il est souhaitable que le corps de la santé soit représentatif des différents groupes ethniques de la société.

Il ne saurait donc être question, en l'état actuel des choses, de préconiser l'abrogation de la politique de l'équilibre régional. A notre avis, il faut plutôt améliorer son efficacité en perfectionnant à la fois sa formulation théorico-juridique et les modalités de son implémentation, afin d'atteindre l'effet final recherché, à savoir la construction d'une nation unie dans sa diversité. C'est dans ce souci qu'il nous paraît aujourd'hui nécessaire d'étendre cette politique pour l'appliquer aux entreprises privées dont le nombre d'employés dépasserait un certain seuil qui reste à déterminer. Car, ces entreprises bien qu'étant privées, ont un impact sur la vie publique et ne participent pas moins à la répartition des ressources et au façonnement d'un espace public pacifié. Dans un contexte de libéralisation à marche forcée où l'État est appelé à se désengager progressivement de l'économie au profit du secteur privé qui deviendra de *facto* le plus gros employeur, la politique de l'équilibre régional perdrait de son efficacité si on limitait son application aux concours donnant accès à la fonction publique et à l'attribution des charges au niveau de la haute administration de l'État.

On pourrait par exemple imaginer la création d'un organisme national qui fonctionnerait comme un médiateur de la république et qui serait entre autres chargé de veiller à ce que la composition des effectifs du personnel dans les entreprises privées d'une certaine catégorie, du point de vue qualitatif et quantitatif, soit également le reflet de la diversité nationale, sans préjudice au principe sacrosaint d'efficacité économique et de rentabilité de l'entreprise. De même on pourrait également adopter une réglementation qui contraindrait les entreprises privées

qui s'installent dans une localité, de recruter, à tous les niveaux de leur organisation, les natifs du terroir. Cela aura pour effet bénéfique d'apaiser les tensions entre ce que la « constitution litigieuse » (D. Nombissie Tchamo, 2023 : 200) de 1996, appelle « allogènes » et « autochtones »², car par ce mécanisme, ces derniers se sentiront pleinement impliqués dans la production de la richesse et le développement de leur territoire et n'auront donc plus le sentiment d'être envahis et spoliés par des « allogènes ». Procéder de la sorte, ce n'est absolument pas encourager les clivages ethniques ou tribaux, c'est au contraire prendre politiquement au sérieux le caractère pluriethnique ou multinational de notre État.

Toutefois, pour envisager l'approfondissement de la politique de l'équilibre régional, aussi bien sur le plan théorique que pratique, il va falloir définitivement sortir du paradigme de la modernité qui fait de la citoyenneté la seule catégorie politique valable dans une république et prendre au sérieux la nature pluriethnique de nos sociétés. Quelle que soit la conception que l'on se fait de l'ethnie, il reste que malgré son évolution dynamique et ses recompositions historiques, elle ne disparaîtra pas du champ sociopolitique africain. Toutes les thèses qui considèrent la multiethnicité ou la multinationalité comme une situation transitoire liée à la nature encore archaïque de nos États et qui pensent que le développement de la conscience citoyenne aboutira à terme à l'homogénéisation de toutes les différences, peuvent évaluer la validité de leur position à l'aune de ce qu'il se passe actuellement dans les États-nations multiséculaires comme la France. Le défi qui nous interpelle aujourd'hui consiste à sortir de notre zone de confort, à savoir la reproduction servile en Afrique des modèles politiques qui ne correspondent absolument pas à nos réalités socioculturelles ; d'où cet avertissement de J. Nsamenang (2004 : 80) : « L'Afrique est en train de réaliser aujourd'hui l'une des plus grosses incongruités politiques de son histoire en raison d'un suivisme puéril par rapport au modèle étatique occidental fondé sur l'État-nation à peuplement relativement homogène. »

Il est donc urgent aujourd'hui pour la pensée politique africaine de se révolutionner en profondeur pour prendre efficacement en charge l'organisation politique de la complexité ethnoculturelle de notre continent. Cela nécessite de l'audace intellectuelle dans la

² Il faut signaler que la constitution camerounaise de 1996 ne fournit aucune définition formelle des concepts d'autochtone et d'allogène. Mais le terme autochtone désigne généralement un individu ou un groupe considéré comme originaire d'un territoire donné, y étant historiquement implanté avant d'autres populations. En revanche, le terme allogène désigne un individu ou un groupe originaire d'une autre région du pays, installé sur un territoire qui n'est pas celui de ses ancêtres. L'introduction de ces notions dans la loi fondamentale camerounaise fait l'objet d'une énorme polémique, elle a fait dire à F. Eboussi Boulaga (1997 : 150) que « notre constitution est une contradiction dans les termes. Elle affirme et nie, en même temps et sous le même rapport, son dessein d'instituer un pays, en parlant d'"allogènes" et d'"autochtones", c'est-à-dire de personnes appartenant à des pays différents. »

conceptualisation de nouveaux modèles d'organisation de l'État et de la gestion du pouvoir qui intègrent comme paramètre indépasseable le fait de la pluriethnicité. C'est dans cette perspective que Nsame Mbongo (2004 : 80) propose le principe de « la rotation régionale du pouvoir national ou le pouvoir central multilatéral exercé conjointement par une équipe de coprésidents dont chacun jouit d'une période limitée de prépondérance ». Il démontre que c'est un tel modèle qui correspond à la structure multicommunautaire de nos États et par conséquent, est susceptible d'assurer la participation de toutes les communautés nationales à la gestion du pouvoir et d'éviter qu'un groupe ethnique majoritaire ne le confisque *ad vitam aeternam* par le biais du jeu démocratique libéral fondé sur le suffrage universel. Nsame Mbongo (2004 : 82) s'interroge à cet effet : « En l'absence d'un système de modulation communautaire de la démocratie, un Tutsi peut-il jamais gagner les élections classiques et diriger le Burundi ou le Rwanda avec 15% de poids démographique de son groupe ethnique ? »

Malheureusement de telles propositions audacieuses ont de la peine à s'imposer, non pas parce qu'elles manqueraient de pertinence, mais essentiellement parce qu'une bonne partie de l'élite et de l'intelligentsia africaines reste encore nostalgique et captive du paradigme occidental de la citoyenneté. C'est ainsi que Fogou (2015 : 39), de manière hâtive à notre avis, rejette la proposition de Nsame Mbongo, sous prétexte qu'elle remettrait en cause le principe démocratique du suffrage universel, pourtant celui-ci n'en propose qu'une modulation communautaire. Cette position est une parfaite illustration des obstacles épistémologiques qu'il va falloir surmonter pour concevoir des modèles politiques adaptés à la réalité africaine, afin de conjurer définitivement les risques des conflits ethniques qui n'ont eu de cesse jusqu'ici d'ensanglanter le continent et de retarder son développement.

Conclusion

La politique de l'équilibre régional pratiquée au Cameroun et dont la première codification formelle remonte en 1975, malgré toutes les polémiques qu'elle suscite, reste à notre avis indispensable et politiquement pertinente, compte tenu de la nature essentiellement pluriethnique du tissu social camerounais et des disparités de développement qui existent encore entre les différentes régions du pays. Que cette politique ait été le plus souvent instrumentalisée par l'élite politico-administrative pour servir ses intérêts égoïstes, cela ne fait aucun doute et mérite d'être vertement dénoncé. Mais en tant que politique de la différence dont la finalité est de construire une administration publique qui soit le miroir de la diversité ethnoculturelle du Cameroun, afin de consolider l'unité et la cohésion nationales, son cadre

théorique mérite d'être approfondi et ses modalités d'implémentation réajustées en permanence pour s'adapter aux évolutions de la société et répondre aux exigences d'un développement économique et social inclusif.

Le fondement philosophique de cette politique est l'idée désormais irréfragable selon laquelle une société pluriethnique, pour être viable, doit prendre au sérieux sa pluriethnicité dans son organisation politique. Ignorer ce fait au nom de la promotion de l'idéal républicain de la conscience citoyenne, serait faire preuve d'un utopisme dangereux et oublier que la philosophie politique, contrairement à la philosophie morale, doit toujours être soucieuse de ses possibilités pratiques d'application. Un théoricien de la politique doit toujours faire la différence entre ce qui est moralement souhaitable et ce qui est pratiquement nécessaire et faisable. La multinationalité étant un fait indépasseable de nos États africains, il est de la responsabilité des théoriciens de concevoir des modèles politiques capables de la prendre en charge, et de celle des acteurs politiques de les mettre en application. Cela implique la nécessité de sortir du mimétisme servile qui consiste à importer en Afrique des modèles politiques qui ne correspondent pas à nos réalités socioculturelles, alors même qu'il est évident, selon Michael Walzer (1998 : 19), que « le meilleur ordonnancement politique est fonction de l'histoire et de la culture des hommes dont il ordonne les existences. »

Références bibliographiques

AMSELLE Jean-Loup & M'BOKOLO Élikia (éd.), 1985, *Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 240 p.

BAYART Jean-François, 1996, *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 306 p.

BOURDIEU Pierre & PASSERON Jean-Claude, 1970, *La reproduction : Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, 284 p.

ELENGA Mbuyinga, 1989, *Tribalisme et problème national en Afrique. Le cas du Kamerun*, Paris, L'Harmattan, 350 p.

EBOUSSI-BOULAGA Fabien (éd.), 1997, *La démocratie à l'épreuve du tribalisme*, Yaoundé, Éditions du Terroirs, 376 p.

EMBOUSSI Nyano Eugène, 2015, « L'État sans l'ethnie et l'ethnie sans l'État : approche du problème de la construction politique en Afrique », *Ethica*, Volume 19, n° 2, p. 61-81.

FOGOU Anatole, 2015, « De l'identité ethnique comme fondement de la justice sociale et politique », in *Ethica*, Volume 19, n° 2, p. 33-59.

HABERMAS Jürgen, 1998, *L'intégration républicaine*, Paris, Fayard, 386 p.

KAMTO Maurice, 1997, « Justice, lois et droits de l'homme », *La démocratie à l'épreuve du tribalisme*, Fondation Friedrich-Ebert au Cameroun éd., Éditions du Terroirs, Yaoundé, p.37-47.

LASSEUR Maud & Gaulme François, 2022, *Les identités plurielles au Cameroun. Entre tensions et cohésion nationale*, Observatoire Pharos, 94 p.

MBONDA Ernest-Marie, 2003, « La “justice ethnique” comme fondement de la paix dans les sociétés pluriethniques. Le cas de l'Afrique », Chintoumi, Les Classiques des sciences sociales, édition numérique réalisée à partir de Mbonda Ernest-Marie, « la “justice ethnique” comme fondement de la paix dans les sociétés pluriethniques. Le cas de l'Afrique », in *Souverainetés en crise*, J. Boulad-Ayoub & L. Bonneville (éds.), Collection Mercure du Nord. Québec, L'Harmattan et Les Presses de l'Université Laval, p. 451-500.

MBONDA Ernest-Marie, 2009, *Justice ethnique. Identités ethniques, reconnaissance et représentation politique*, Québec, PUL, 126 p.

MONO Ndjana Hubert et al., 1985, *L'idée sociale chez Paul Biya : essais de philosophie politique*, Université de Yaoundé, 251p.

NJOH Mouelle Ebenezer, 1998, *De la médiocrité à l'excellence. Essai sur la signification humaine du développement*, Yaoundé, Éditions CLÉ, 174 p.

NOUMBISSIE Tchamo Daniel, 2023, « Loi sur le tribalisme et identité républicaine : termes, enjeux et limites », in Mondoue R. & Akoa Bassong Y.P. (éds.), *L'identité au Cameroun, Volume 3. Du vivre ensemble à l'éthique républicaine*, Dschang, Dschang University Press, p. 193-204.

NSAME Mbongo Joseph, 2004, *Choc des civilisations ou recomposition des peuples ? Réflexions sur les différences, les différends et les développements des communautés*, Chennevière-sur-Marne, Éditions Dianoïa, 149 p.

OTAYEK René, 1999, « La démocratie entre mobilisations identitaires et besoin d'État : y a-t-il une “exception” africaine ? », *Autrepart*, (10), p. 5-22.

RAWLS John, 1987, *Théorie de la justice*, trad. franç. C. Audard, Paris, Éditions du Seuil, 672 p.



RENAUT Alain, 2003, « Qu'est-ce qu'une politique juste ? Essai de philosophie politique appliquée », *Politique et Sociétés*, 22(3), p. 155–178, <https://doi.org/10.7202/008855ar>.

SEIGNOBOS Christian (dir.), 2006, *Atlas du Cameroun*, Paris, Éditions Jeune Afrique.

SINDJOUN Luc, 1998, *La Politique d'affection en Afrique noire. Société de parenté, « société d'État » et libéralisation politique au Cameroun*, Boston, GRAF, 48 p.

TAYLOR Charles, 1994, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, trad. franç. Canal D-A, Paris, Aubier, 162 p.

WALZER Michael, 1998, *Traité sur la tolérance*, trad. franç. C. Hunter, Paris, Éditions Gallimard, 185 p.